

était avec nous hier—et je profite de l'occasion pour lui dire combien nous lui sommes reconnaissants d'être revenu,—ne les a pas vus lui non plus. Il s'agit simplement d'une question de sémantique. J'ai dit qu'ils n'avaient pas été incorporés dans ce rapport, mais qu'on les y a mentionnés. Je ne les avais pas vus.

L'honorable M. Grosart: J'allais en venir à cette question. Si j'ai déclaré qu'ils étaient incorporés dans ce rapport, ce n'est pas ce que j'avais l'intention de dire. Je crois que le harsard va démontrer que je n'ai pas dit cela. J'ai dit que c'était malheureux, regrettable qu'on ne les aie pas incorporés dans ce rapport que nous étudions à l'heure actuelle.

L'honorable M. Benidickson: Lorsque vous parlez de ce «rapport», ne s'agit-il pas du troisième rapport?

L'honorable M. Grosart: Le sénateur Connolly a dit qu'il s'agissait d'une question de sémantique, peut-être a-t-il raison. Je le répète, je regrette,—et c'est là où je m'inscris en faux contre ce rapport qui nous est présenté—que les amendements proposés et dont j'ai parlé, n'aient pas été incorporés dans le rapport dont nous traitons en ce moment. Je regrette que le comité ne soit pas revenu nous dire qu'il avait des amendements à apporter, qu'il les avait rédigés et adressés au ministre et qu'il recommandait de les transmettre à la Chambre des communes.

Je dis cela parce qu'à mon sens, et tout en tenant compte de ma responsabilité envers le Sénat, j'estime que nous avons au moins la responsabilité et le devoir, en tant qu'organe législatif, d'apporter à une loi qui nous est transmise par l'autre endroit, les améliorations que nous jugeons utiles.

Il y a tout lieu de croire que le comité estime que ces amendements amélioreront le projet de loi qu'il juge sans doute déficient. On a soutenu hier qu'il ne faudrait pas agir ainsi et je me suis opposé à cette opinion. On peut trouver que nous nous sommes mis en rapport avec le ministre. Notre troisième rapport dit en effet que les amendements qui ont été rejetés hier lui avaient été communiqués.

Honorables sénateurs, nous manquerions, à mon avis, à un devoir sacré si nous ne transmettions pas ces amendements à la Chambre des communes. Il ne nous appartient pas d'entrer en communication avec le ministre, bien que je ne m'y oppose pas. Il était logique de le faire dans cette conjoncture et de lui dire que puisque la Chambre des communes est saisie de ce projet de loi auquel, de toute façon, elle apporte des modifications de toutes sortes—et, nous savons que plus de 200 amendements ont été proposés au cours du débat—nous en proposons à notre tour quelques autres.

• (1140)

Je n'ai aucune objection à cela. Ce que je n'admets pas, c'est que nous ne fassions pas part de notre point de vue à la Chambre des communes. Assurément, nous nous devons, si nous estimons sincèrement que le projet de loi est défectueux, de le dire à la Chambre des communes. Je ne suis pas d'accord pour que le Sénat renvoie un projet de loi qu'il sait être défectueux sans y joindre cette décision de notre comité, et sans manifester la conviction de tous les sénateurs, je pense, comme quoi le projet de loi sous sa forme actuelle est défectueux.

On a présenté bien des arguments expliquant pourquoi il vaudrait sans doute mieux que le Sénat se garde d'agir de la sorte. L'argument essentiel, bien sûr, c'est que le gouvernement a imposé une date limite. Il a donné de

[L'honorable M. Connolly (Ottawa-Ouest).

«bonnes» raisons pour cela. Je ne suis pas d'accord avec toutes les raisons pour lesquelles il estime que le projet de loi doit être adopté d'ici minuit le 31 décembre, mais j'admets qu'elles peuvent se soutenir. Cependant, honorables sénateurs, ce n'est assurément pas à nous de nous en soucier. Nous allons sans doute en finir avec le projet de loi aujourd'hui en le faisant passer en troisième lecture. Je ne vois pas pourquoi, étant donné que nous sommes convaincus de la nécessité de certains amendements, nous ne pouvons pas renvoyer le projet de loi à l'autre chambre avec ces amendements, et laisser les Communes décider. Elles ont assez de temps entre maintenant et la date limite pour prendre une décision sur les amendements. Je ne comprends absolument pas pourquoi le Sénat ne renvoie pas le projet de loi avec ces amendements, et ne fait pas ce qu'à mon avis, il se doit de faire dans les circonstances présentes. La Chambre des communes serait alors mise au courant du bon travail accompli.

Le comité a bien travaillé. Nous l'avons loué à maintes reprises au Sénat et nous disons maintenant que nous ne communiquerons pas ces bons résultats à ceux à qui nous avons la responsabilité de les communiquer. C'est une des objections sérieuses que j'éprouve concernant notre façon d'agir au sujet de ce bill.

Le sénateur Connolly a mentionné certains des problèmes—dont plusieurs font sourire, à mon avis—qui ont découlé de ce que j'appelle le projet qui a fait l'objet du troisième rapport du comité. Il a dit aujourd'hui, comme il l'avait fait hier, qu'il n'a jamais vu le projet et que le comité ne l'avait jamais vu non plus. Le conseiller du comité a également dit qu'il ne l'avait jamais vu. Je n'entrerai pas dans les détails de ce qui, à mon avis, s'est passé, mais on m'a dit de bonne source qu'il avait été distribué après une réunion. Ce n'est toutefois pas le point que je veux faire valoir.

L'honorable M. Connolly: Le greffier du comité m'a informé qu'il n'avait jamais été distribué. Je me suis fait un point de me renseigner.

L'honorable M. Grosart: Je dis tout simplement qu'on m'a dit qu'il l'avait été.

L'honorable M. Beaubien: Qui vous l'a dit?

L'honorable M. Grosart: Quelqu'un l'a laissé sur mon pupitre. Toutefois, comme je l'ai dit, la question n'est pas là. Ce qui importe, c'est que ce projet, qui incorporait les points qui nous tenaient le plus à cœur, n'a même pas été communiqué aux membres du comité, si c'est toutefois le cas. Nous estimons qu'il faut apporter ces amendements et pourtant j'apprends que nous ne les avons même pas communiqués aux membres de notre propre comité, sans parler du public ou des Communes.

Je m'oppose à notre adoption de ce bill sans amendement pour plusieurs raisons que je vais exposer brièvement. J'en ai déjà parlé mais j'aimerais que cela soit consigné au compte rendu d'aujourd'hui.

Bien sûr, la première raison c'est que le bill est incomplet. Les preuves contenues dans nos quatre rapports, remontant jusqu'au Livre blanc, justifient cette déclaration. De nombreux amendements suggérés à la suite de notre étude du Livre blanc et du bill C-259 n'ont pas encore été incorporés au bill. Nous connaissons les priorités suggérées par notre comité et qui n'ont pas été introduites dans le bill.